

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	CANOT Fabrice
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	003D0137 <i>Canot Fabrice</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLES ST POURCINOIS 41 ROUTE DE MONTMARIAULT 03500 - ST POURCAIN SUR SIOULE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S003Z080
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	06/05/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

attention aux temps des contre-visites

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

06/05/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CANOT Fabrice



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : BZ-197-GZ Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 21/01/1992 N° PV : 25019815

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25019603	09/04/2024	RAS
25019082	01/02/2025	RAS
25019112	06/02/2025	RAS
25019199	15/02/2025	RAS
25019280	27/02/2025	RAS
25019353	11/03/2025	RAS
25019584	08/04/2025	RAS
25019631	12/04/2025	RAS
25019741	25/04/2025	RAS
25019760	26/04/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CANOT Fabrice

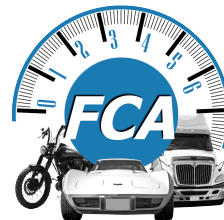


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CANOT Fabrice



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

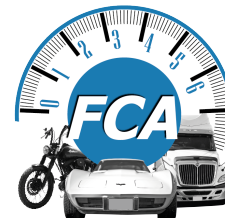
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CANOT Fabrice



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.